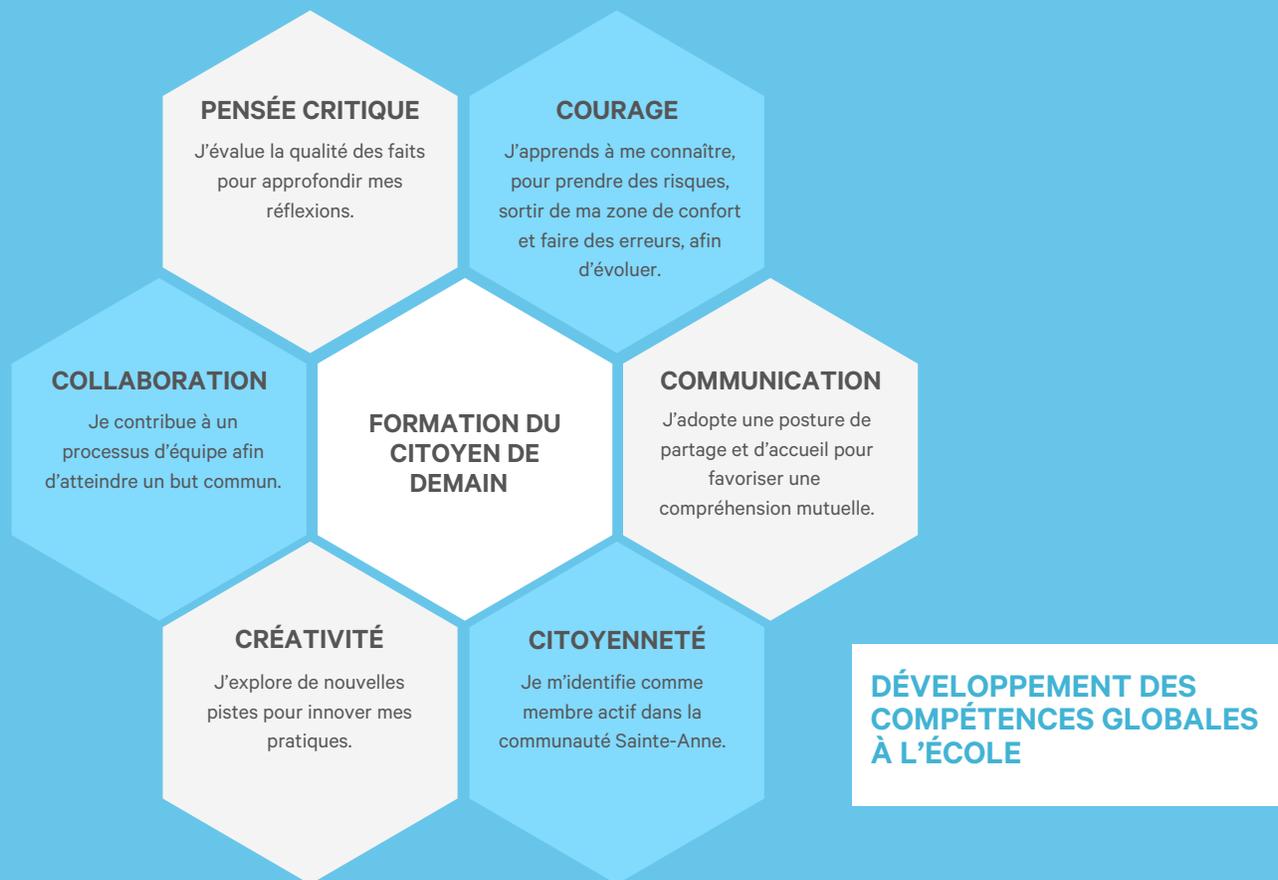


CODE DE VIE

COLLÈGE SAINTE-ANNE – PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE | DORVAL

1.

FORMER LE CITOYEN DE DEMAIN



1.1. OBJECTIF

L'objectif du code de vie consiste à offrir un référentiel éducatif à sa communauté afin de favoriser un climat propice aux apprentissages et d'amener les élèves à devenir des citoyens responsables et bienveillants envers eux-mêmes, les autres et leur environnement.

1.2. PILLIERS

Nos règles s'appuient sur des piliers qui ont été identifiés par les membres de la communauté Sainte-Anne :

	AUTONOMIE
	ENGAGEMENT
	OUVERTURE
	RESPECT

1.3. SPHÈRES

L'élève est accompagné dans le développement de ses capacités en lien avec les piliers ci-dessus, tout en comprenant l'impact de ses gestes par rapport aux trois sphères suivantes :

	MOI-MÊME
	AUTRUI
	L'ENVIRONNEMENT

1.4. PRÉVENTION UNIVERSELLE

<p>ENSEIGNEMENT EXPLICITE DES COMPORTEMENTS ATTENDUS</p> <p>Exemples : marcher dans le corridor, utiliser un ton de voix approprié, parler avec respect, etc.</p>		<p>APPROCHE À PRIVILÉGIER</p> <p>Enseignement explicite, modelage, pratique guidée, rappel de la règle, expliquer la raison d'être et généralisation des apprentissages.</p>
<p>RENFORCEMENT DES COMPORTEMENTS ATTENDUS</p> <p>Exemples : renforcement verbal, coupon de valorisation, etc.</p>		<p>MÉTHODE DE RENFORCEMENT</p> <p>Renforcement explicite du comportement observé, renforcement aléatoire, renforcement public, occasion de réinvestissement, communication aux parents.</p>
<p>VALORISATION UNIVERSELLE DES PILIERS</p> <p>Exemples : élève du mois, activités de réinvestissement, activités-récompenses bi-mensuelles, approche par cycle, etc.</p>		<p>ACTIVITÉS</p> <p>Rencontres mensuelles avec les leaders étudiants, rappels des attentes, identification d'un thème mensuel à prioriser, etc.</p>

1.5. PILIERS ET RÈGLEMENTS

PILIERS	DESCRIPTION	RÈGLES DU CODE DE VIE
<p>AUTONOMIE</p> 	<p>Pour développer ma capacité à réfléchir, à décider et à agir de manière responsable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis responsable de mes effets personnels. • J'applique mes stratégies d'apprentissage. • Je nomme mes besoins. • Je valide l'information. • Je développe mes compétences comme citoyen numérique.
<p>ENGAGEMENT</p> 	<p>Pour développer ma persévérance, mon plein potentiel et ma fierté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Je tente de trouver des solutions à mes difficultés. • Je m'engage dans les tâches collaboratives. • Je parle en français. Je participe à la vie scolaire. • Je participe aux activités proposées par l'équipe de réussite, au besoin.

1.5. PILIERS ET RÈGLEMENTS (SUITE)

PILIER	DESCRIPTION	RÈGLES DU CODE DE VIE
<p>OUVERTURE</p> 	<p>Pour développer mon empathie, ma tolérance et ma compréhension de ce qui m'entoure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Je me permets de faire des erreurs et j'apprends de celles-ci. • J'ose essayer de nouvelles choses. • Je m'intéresse à la culture des autres. • Je respecte les différences. • Je prends des risques pédagogiques.
<p>RESPECT</p> 	<p>Pour développer mon bien-être, des relations positives et un climat bienveillant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Je prends soin de moi. • Je suis courtois.e. • Je parle à l'autre avec un ton et des mots adéquats. • Je parle des autres de façon positive. • Je parle avec un ton de voix adapté au milieu.

1.6. MANQUEMENTS MINEURS OU MAJEURS

TYPE DE MANQUEMENT	DESCRIPTION	INTERVENTION
MANQUEMENTS MINEURS	Exemples : courir dans le corridor, être en retard, présenter un manquement lié à l'uniforme, mâcher de la gomme, etc.	Rappel de la règle, expliquer la raison d'être, enseigner les comportements attendus et renforcer les bons comportements.
MANQUEMENTS MAJEURS	Exemples : violence verbale, physique ou sur les réseaux sociaux, intimidation, etc.	Arrêt d'agir par la direction.



La conséquence sera choisie selon la gravité, l'intensité, la fréquence, la complexité et la détresse engendrée par le geste posé. Tout écart de conduite sera communiqué aux parents et sera noté au portail dans l'onglet « suivi ».

Une accumulation de manquements mineurs ne conduit pas à une intervention de manquements majeurs.

1.7. CLIMAT SCOLAIRE

Le plan de lutte du Collège Sainte-Anne a été élaboré en cohérence avec le code de vie. Il est également disponible sur le site internet du Collège.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

INTIMIDATION	VIOLENCE
« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (L.I.P. Art 13, 1.1°, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c 19, a. 2.)	« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique » (L.I.P. Art 13, 3°, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)



Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées.

1.8. MESURES DE SOUTIEN

- Soutien au développement des habiletés sociales
- Pratique guidée
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève
- Communication régulière entre l'école et les parents
- Rencontre individuelle avec un.e membre de l'équipe de la réussite
- Rencontre individuelle avec la direction
- Soutien à l'élève lors de l'activité réparatrice
- Contrat personnalisé avec renforcement positif
- Rencontre de l'élève avec ses parents et un.e intervenant.e ou la direction
- Référence aux professionnels concernés
- Références à des services externes
- Etc.



1.7. CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES ET GRADUÉES

